

Annexe 2 : instances du Pacte pour un Enseignement d'excellence

- Le Comité scientifique et les experts : assiste le Bureau du Pacte dans les aspects méthodologiques et de contenu des réformes. Il est composé :
 - des équipes de toutes les universités
 - des experts de l'OCDE
 - des experts de l'Union Européenne
 - des consultants extérieurs
- Les Groupes de travail : au nombre de douze, ils sont répartis sur quatre thématiques différentes. Ces groupes sont composés
 - De représentants des syndicats
 - De représentants des associations de parents
 - De représentants des pouvoirs organisateurs
 - D'experts externes (issus du milieu académique, généralement)
- Le Bureau du Pacte : prépare les travaux du Groupe central, sur base des avancées des Groupes de travail, dont il fournit aussi le cahier des charges. Il s'agit de la courroie de transmission entre ces Groupes de travail, le Comité scientifique et les experts, et le Groupe central, chargé de faire la synthèse de ces travaux via des avis qui seront ensuite avalisés par le Comité d'accompagnement puis publiés et portés par le Gouvernement. Il est :
 - coordonné par le (la) représentant(e) de la ministre
 - composé de membres du cabinet et de l'administration
- Le Groupe central : sur base des travaux des Groupes de travail et des conseils du Comité scientifique et des experts, tous deux rassemblés par le Bureau du Pacte, rédige les propositions de réformes (ces fameux avis) qu'il propose ensuite au Comité d'accompagnement. Il est composé de :
 - un représentant détaché de chaque pouvoir organisateur
 - un représentant détaché de chaque syndicat d'enseignants
 - un représentant détaché de chaque fédération de parents
 - représentants de l'administration générale de l'Enseignement
 - un représentant du ministre de l'Enseignement Supérieur
 - un représentant de la ministre de l'Enseignement de Promotion sociale.
- Au sein du Comité d'accompagnement : assure le suivi des travaux du Groupe central et se prononce sur les décisions de ce dernier à la fin de chaque phase. Il est composé de :
 - présidents des fédérations de pouvoirs organisateurs
 - responsables syndicaux
 - représentants de parents

- secrétaire général du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'administrateur général de l'enseignement
- recteurs des universités francophones ou leurs délégués et deux représentants des Hautes Ecoles
- représentants du ministre-président, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la ministre de la Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des ministres-présidents et des ministres de l'Emploi et de la Formation des deux Régions
- représentants des partenaires sociaux désignés par les conseils économiques et sociaux des deux Régions,
- un représentant de la Fondation Roi Baudouin
- un représentant de la Ligue des familles
- Délégué général aux Droits de l'enfant
- un représentant de la plateforme de lutte contre l'échec scolaire
- un représentant de l'OCDE et de l'Union européenne
- ainsi que certaines personnalités du monde académique, scientifique, culturel.